

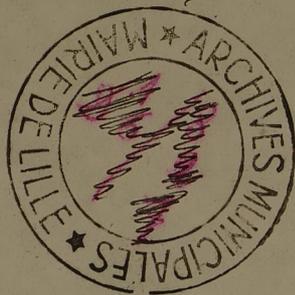
106/260



Procès Verbaux
Rapports

Commission Municipale des Fêtes

106/260



Mandat Gaïsie 1947 / 1953

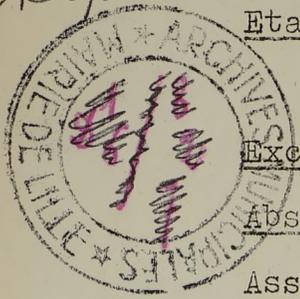
COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

---:---:---:---:---:---:---:---

Procès-verbal de la Réunion du 28 Mars 1952

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 28 Mars 1952 à 17 heures, sous la présidence de M.le Docteur DUTERNE, Adjoint au Maire .

AD6/260



Etaient présents : M.le Docteur DUTERNE, Adjoint au Maire,
M. Georges GHYS, Conseiller Municipal,
M. Georges HENAU, Conseiller Municipal,

Excusés : M.M. BROUX, HAMY, VEROONE, Conseillers Municipaux.

Absents : M.M. HANSKENS et MOITHY, Conseillers Municipaux.

Assistaient également à la réunion: M.M. LAVA, Chef de Bureau,
Secrétaire de séance.
DE BAERE, Rédacteur.

En ouvrant cette première séance de la Commission Municipale des Fêtes dont il escompte des travaux féconds, M.le Docteur DUTERNE souhaite la bienvenue à ses Collègues et leur demande de soutenir, soit en Commission des Finances, soit au Conseil Municipal, les propositions adoptées par la Commission.

Il passe ensuite à l'ordre du jour :

1°- Procès-verbal de la Réunion de la Commission Extra-Municipale des Fêtes du 17 Janvier 1952.

La Commission prend acte du procès-verbal de la dernière réunion de la Commission Extra-municipale des Fêtes .

2°- Comité du Commerce d'Esquermes :

M. BOLLENGIER, Président actif de l'Union des Commerçants du Quartier d'Esquermes, créée le 15 Décembre 1951, demande son admission au sein de la Commission Extra-Municipale des Fêtes - Avis favorable .

3°- Kermesse d'Hiver de la rue Saint-Sauveur :

Une délégation conduite par M. TREFFEL, Président de l'Union des Commerçants du Quartier Saint-Sauveur, a prié M.le Maire de faire supprimer la kermesse qui se tient rue Saint-Sauveur, durant 15 jours, à partir du 4ème Dimanche d'octobre.

M.le Président signale qu'une pétition signée des commerçants de ladite rue, sauf les cafetiers, a été remise à M.le Maire.

Sur proposition de M. HENAU, la Commission décide de surseoir à l'étude de la question, jusqu'à ce que M. TREFFEL ait précisé si son intervention a été effectuée au nom de l'Union des Commerçants du Quartier Saint-Sauveur ou s'il s'agit simplement d'un désir exprimé par quelques marchands de la rue .

.....

4° - Demandes de subventions:

A - Union des Commerçants de la rue de Paris :

M. QUEUTIER, agissant au nom de l'Union des Commerçants de la rue de Paris, secteur Molinel-Beffroi, sollicite un subside en vue de couvrir une partie de l'achat de drapeaux destinés à la décoration de ce tronçon de rue.

La Commission, craignant de créer un précédent, ne peut retenir la requête de M. QUEUTIER.

B - Société Colombophile " La Concorde "

La Société Colombophile " La Concorde " demande la reconduction de la subvention de 20.000 francs qui lui est accordée chaque année pour l'organisation d'un concours sur Angeville, à l'occasion des Fêtes de Lille, Compte tenu 1° - que cette société est la seule à organiser des épreuves au delà de Paris 2° - que tous les colombophiles Lillois ont la possibilité de participer au concours prévu 3° - que la somme allouée sera répartie en prix de " La Ville de Lille ", la Commission donne un avis favorable à l'octroi de la subvention.

5° - Subventions aux Comités de Secteur :

En vue de la remise sur pied des festivités qui avaient lieu, avant guerre, aux Fêtes Communales, la Ville a été partagée en cinq Secteurs intra-muros et deux secteurs extra-muros.

Secteurs intra-muros : Wazemmes - Esquermes
Vauban, Bois Blancs et Avenue de Dunkerque
Moulins-Lille
Vieux-Lille
Saint Sauveur, Centre et St Etienne

Secteurs extra-muros : Fives-Centre et Mont de Terre
Saint Maurice - Buisson

Par délibération en date du II Juillet 1950, le Conseil Municipal a décidé que les secteurs intra-muros, bénéficieraient chaque année, à tour de rôle, d'une subvention de 300.000 francs destinée à leur permettre d'organiser, tous les 5 ans, des réjouissances populaires à l'occasion des Fêtes de Lille. Quant aux Secteurs extra-muros, ils obtenaient chacun, une allocation annuelle de 50.000 francs, les dates de leurs fêtes devant être fixées de façon qu'elles ne se gênent pas entre elles.

Si ces derniers ont utilisé régulièrement les subventions, il n'en a pas été de même pour les Secteurs intra-muros qui se déclarent incapables d'organiser une fête convenable avec 300.000 francs.

Au cours de la dernière réunion de la Commission Extra-municipale des Fêtes, les représentants du Secteur Wazemmes-Esquermes, appelés à ouvrir le cycle des festivités, ont posé nettement leurs conditions

1° - relèvement de la subvention à 800.000 francs

2° - prêt gratuit du matériel dont la Ville de Lille peut disposer.

.../

De leur côté, les Présidents des Secteurs Extra-Muros insistent vivement pour que l'aide financière de la Ville soit portée de 50.000 à 200.000 frs. Ils soulignent que ces secteurs, privés des manifestations organisées à Lille, ne comptent qu'un nombre relativement restreint de commerçants par rapport à leur étendue, d'où possibilité financière très réduite.

Après avoir pris connaissance du montant des subventions qui furent allouées, avant guerre, aux divers Comités de Fêtes, la Commission estime que les desiderata des Comités de secteur n'ont rien d'exagéré et propose de les satisfaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 45.

Le Secrétaire,

G. LAVA

Vu:
Le Président :

Dr. DU TERNE



COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Procès-verbal de la réunion du 16 Octobre 1952

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville
le Jeudi 16 Octobre 1952, à 17 heures, sous la présidence de M. le
Docteur DUTERNE, Adjoint au Maire.

Etaient présents: M. le Docteur DUTERNE, Adjoint au Maire,
M. BROUX, Conseiller Municipal,
M. GHYS, Conseiller Municipal

Excusés: M.M. HAMY, HENAUX et VEROONE, Conseillers Municipaux

Absents: M.M. HANSKENS et MOITHY, Conseillers Municipaux.

Assistaient également à la réunion: M.M. LAVA, Chef du Service des Fêtes
DEBAERE, Rédacteur.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation
et M. le Président passe immédiatement à l'ordre du jour.

Kermesse d'Hiver de la rue Saint-Sauveur

M. le Docteur DUTERNE rappelle que la question a déjà fait l'objet
d'un examen de la Commission et qu'il avait été décidé de surseoir à
statuer en attendant que le requérant, M. TREFFEL, ait précisé si sa de-
mande de suppression de cette kermesse était formulée au nom de l'Union
des Commerçants du Quartier Saint-Sauveur, dont il est le Président, ou
au nom de quelques marchands riverains.

M. TREFFEL fait connaître qu'il a agi au nom de l'Union des Commer-
çants. Il convient toutefois de remarquer 1° que les cafetiers, repré-
sentant près de 50 % des commerçants de la rue, ne sont pas hostiles à
la kermesse 2° que celle-ci a été créée, en 1948, à la requête du Grou-
pement précité qui ne précisait pas que c'était pour une année seulement
comme on le prétend aujourd'hui.

Par ailleurs, M. TERME, Vice-Président du Syndicat National des
Industriels Forains, sollicite le maintien de la Fête en soulignant que
les forains qui la fréquentent habituellement sont presque tous Lillois,
de condition très modeste, et n'ont pas d'autres possibilités de travail
avant la Kermesse du Vieux-Lille.

M. TERME ajoute qu'il a pu s'entretenir à ce sujet avec M. TREFFEL
et que ce dernier ne s'opposerait pas à un essai aux conditions suivantes:

- 1° suppression des voitures de ménage sur les trottoirs, ce qui aurait
pour effet de dégager les façades;
- 2° arrêt des appareils de sonorisation, en semaine à 22 heures et le
dimanche à 24 heures.

Contacté par téléphone, M. TREFFEL a donné son accord au Service
tout en se réservant la faculté de reprendre l'affaire si l'essai s'avé-
rait inefficace.

Après échange de vues, la Commission adopte cette solution.

Concours International de Musique

M. le Président informe la Commission qu'un grand Concours Interna-
tional de Musique sera organisé à Lille, les 23, 24 et 25 Mai 1953, à
l'occasion du 50ème Anniversaire de la fondation de la Fédération des

Sociétés Musicales du Nord et du Pas de Calais et que l'Administration Municipale a décidé d'ouvrir un crédit de 10.000.000 de francs pour la mise sur pied de cette manifestation.

La Commission se montre très satisfaite de ce retour aux traditionnelles fêtes populaires qui avaient lieu autrefois à la Pentecôte. Elle souhaite la reprise des cortèges qui, partant de différents points de la Ville, donnaient satisfaction à toute la population Lilloise. Dans ce but, et afin de provoquer l'émulation parmi les Sociétés, la Commission suggère d'octroyer des primes de présence et de tenue allant jusqu'à 50.000 francs par cortège.

Subventions aux Comités de Secteurs.

M. le Docteur DUTERNE expose que l'Administration Municipale a fait siennes les propositions de la Commission des Finances fixant comme suit le montant des subventions à allouer aux Comités de Secteur pour l'organisation des festivités populaires:

- A) 600.000 frs annuellement et à tour de rôle à chacun des 5 Secteurs intra-muros.
- B) 150.000 frs annuellement à chacun des deux Secteurs extra-muros.

M.M. BROUX et GHYS regrettent que les propositions de la Commission Municipale des Fêtes, arrêtant respectivement ces subventions à 800.000 frs et 200.000 frs n'aient pas été retenues. Estimant insuffisant le subside accordé aux Secteurs intra-muros, ils en demandent la révision et manifestent l'intention d'intervenir, à cet effet, au Conseil Municipal qui sera appelé à statuer lors de sa prochaine séance.

Demande de subvention.

La Société Chorale "L'Union des Chanteurs" sollicite, pour 1953, le relèvement à 50.000 frs de la subvention qui lui est attribuée chaque année.

M. le Docteur DUTERNE précise que ce Groupement a perçu :

20.000 frs en 1950
30.000 frs en 1951
40.000 frs en 1952

Considérant que le montant de la subvention actuelle est doublé par rapport à 1950, la Commission se prononce pour son maintien à 40.000 frs.

34ème Anniversaire de l'Armistice.

L'Administration Municipale a coutume d'organiser, Salle des Fêtes de Fives, une matinée récréative, publique et gratuite, à l'occasion du 11 Novembre.

M. le Président présente les programmes qui ont été soumis par les entreprises de spectacles de Lille en indiquant que les Agences BERTAL et ROMBEAU n'ont pas travaillé pour la Ville depuis quelques années.

En raison du caractère populaire de la matinée récréative, la Commission fixe son choix sur le programme proposé par l'Agence BERTAL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

VU: Le Président

Le Secrétaire.

Docteur DUTERNE

G. LAVA